AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

PROJET PARTICULIER

À sa séance du 3 avril 2012, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA12 240178 autorisant à certaines conditions la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 et 4 étages, à des fins résidentielles, sur un terrain situé au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Montcalm, et ce, en dérogation aux articles 9, 22, 25, 43, 61, 70 et 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs, entre autres, à la hauteur maximale en mètres et en étages, à la construction hors toit, à la densité, à l'alignement de construction et au nombre de logement.

À la suite de la tenue d'un registre tenu le 17 avril 2012 le nombre de demandes requis (65), pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, n'a pas été atteint (43); cette résolution est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Ce document (dossier 1124400001) peut être consulté aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 21 avril 2012

Me Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement